



VILLE de HOUDAN

Affaire suivie par :
Irène DUARTE
Secrétariat Général
secretariat@villehoudan.fr

Monsieur Jean-Marie TETART
Maire de Houdan
A
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux

Houdan, le mardi 12 décembre 2023

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convoquer à une réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Mardi 19 décembre 2023 à 20 heures 30
Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville

ORDRE DU JOUR

- **PRÉSENTATION DES DÉCISIONS DU MAIRE.**
- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 21 NOVEMBRE 2023.**

Rappel quorum : Comme le stipule l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente d'où l'importance que le quorum soit atteint.

1. FINANCES :

- Décision modificative n° 4 au Budget Principal 2023 de la Ville.

2. COMMANDE PUBLIQUE :

- Choix du mode de gestion pour l'exploitation des foires et marchés,
- Rapport annuel du délégataire pour l'eau potable 2022 (Suez).

3. EAU ET ASSAINISSEMENT :

- Rapport sur le prix et la qualité du service Eau Potable Ville 2022.

4. RESSOURCES HUMAINES :

- Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
- Convention de participation Prévoyance Santé 2024-2029,
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent au CCAS.

5. AFFAIRES GENERALES :

- Convention pour l'enlèvement, le gardiennage et la restitution des véhicules.

6. INTERCOMMUNALITES :

- Rapport d'activités 2022 du Syndicat Interrégional du Lycée de la Queue Lez Yvelines (SILY).

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de ma considération distinguée.

Publié le 13/12/2023




Jean-Marie TETART
Maire